

Compte d'entrepreneurs et économie des entreprises - Soutien au développement des entreprises

CNM

Présentation du dispositif

- Ce programme a pour vocation de soutenir les entreprises de spectacles dans la prise de risque liée à leur développement, et désireuses de privilégier, à travers un nouveau projet, la structuration, la professionnalisation, l'acquisition de nouvelles compétences, le développement de l'emploi, l'adaptation de l'outil productif de l'entreprise aux évolutions économiques et aux nouveaux usages numériques, l'émergence, l'international, la diversification de leur activité, l'innovation.
- Sont éligibles :
 - l'ensemble des dépenses d'investissement ou de fonctionnement concourant à la mise en œuvre du projet objet de la demande de soutien, à titre d'exemple : investissement matériel ou immatériel, ainsi que
 - l'ensemble des dépenses de fonctionnement concourant à la mise en œuvre du projet, dépenses de lancement, études, actions de recherche et développement, de conseil, dépenses de salaires directement afférentes à des tâches de développement technique ou stratégique du projet, calculées au prorata du temps passé sur le projet.

Montant de l'aide

- L'aide se fait sous la forme d'une subvention ou d'une avance remboursable, le montant sera variable en fonction du dossier.

Informations pratiques

- Le fichier de demande indiquant les critères d'appréciation de la commission et le calendrier sont téléchargeables sur [le site CNV](#). Le dossier complet doit être transmis par mail à com1soutien@cnv.fr.
- La demande doit être déposée au plus tard 4 semaines avant la réunion de la Commission.
- Les pièces à joindre impérativement au dossier sont :
 - le fichier de demande,
 - la présentation de la structure, de son activité et de ses dirigeants,
 - la stratégie étayée du développement de l'entreprise,
 - une note présentant les perspectives de développement de l'emploi notamment artistique,
 - un plan de financement,
 - un budget prévisionnel et un plan de trésorerie sur 12 mois,
 - les bilans détaillés du dernier exercice clos,
 - un extrait K-BIS de moins d'un mois pour les sociétés et une déclaration préfectorale pour les associations,
 - un RIB,
 - une attestation sur l'honneur indiquant que l'entreprise n'est pas sous un régime d'administration judiciaire ou ne se trouve pas en situation de cessation de paiement,

- dans le cas où l'entreprise se trouverait sous un régime d'administration judiciaire, la copie de plan de redressement accordé par le tribunal sera demandé.

Critères complémentaires

- Création datant d'au moins 1 an.

Organisme

CNM

Centre National de la Musique

- **Centre National de la Musique**
151-157 avenue de France
75013 PARIS
Téléphone : 01 83 75 26 00
E-mail : infos@cnm.fr
Web : cnm.fr